



**SNES Martinique**

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses  
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43

e-mail : [s3mar@snes.edu](mailto:s3mar@snes.edu)

site Internet : [www.martinique.snes.edu](http://www.martinique.snes.edu)

CPPAP n° 0608 S 05185  
Dépôt légal L100-00 -528/2003  
Directeur de publication :  
Yvon JOSEPH-HENRI



**EDITORIAL**

Nous n'en finissons pas de subir le contrecoup de Dean et du séisme du 29 novembre dernier. Il y a pourtant de quoi être furieux de voir l'impréparation de nos administrations de tutelle et des responsables politiques du pays. Faire semblant de régler les problèmes, se gargariser de compétence et de sang-froid sont les traits les plus saillants des discours ambiants.

La réalité est pourtant fort différente. Dean avait révélé la fragilité de nos infrastructures de communication et de transmission du courant. Le séisme du 29 n'a fait que confirmer ce que chacun savait déjà : alors que nous vivons sous la menace statistiquement amplifiée d'un séisme majeur, rien n'a réellement été mis en place. Même les Sapeurs pompiers profitent des médias pour rappeler l'urgence d'une reconstruction de leur caserne ! Un tel degré de négligence témoigne d'une incompétence accumulée à de nombreux niveaux et il faudra bien dire à quel point certains laisser-aller sont criminels.

Lorsqu'il faut un an pour faire enlever des explosifs dans les laboratoires de chimie qui risquent de faire sauter le lycée du Lorrain, et que la seule réponse d'un élu de la Région consiste à traiter le secrétaire académique du SNES de poseur de bombe parce qu'il dénonce la carence des autorités et que le syndicat est le seul à dénoncer les dysfonctionnements à tous les niveaux concernant l'Education a de quoi laisser dubitatif. En 2003, dès le renouvellement des instances dirigeantes du SNES, nous avons réclamé un ensemble de commissions de travail au recteur Morabito, dont une commission sur la sécurité. Dès cette époque, nous avons appris que 80% des établissements scolaires, de la maternelle à l'université, s'effondreraient en cas de séisme grave, en raison d'abord de leur vétusté.

Lors de la venue de Darcos en Martinique – sous le préfet Cadot – nous avons interpellé notre ministre, qui se révélait ignorant du dossier. Le préfet nous informait en tête à tête qu'une commission était créée et qu'il nous suffisait de lui faire un courrier en décembre pour en faire partie. Il nous confiait que le problème majeur restait politique, il voyait mal comment Région et Conseil

**SOMMAIRE**

<b>Editorial</b>	<b>Page 1</b>
<b>C.A. du 14 Décembre 2007</b>	<b>Page 2</b>
<b>Contrats aidés</b>	<b>Page 4</b>
<b>Sécurité suite</b>	<b>Page 5</b>
<b>Tremblement de terre</b>	<b>Page 6</b>
<b>Non titulaires enseignants</b>	<b>Page 6</b>
<b>Vie Scolaire</b>	<b>Page 6</b>
<b>Ce qui nous attend !</b>	<b>Page 7</b>
<b>Brèves</b>	<b>Page 9</b>
<b>Stages du mois de Janvier</b>	<b>Page 12</b>

Général s'entendraient pour apporter leur part en complément de celle de l'Etat et de l'Europe. Las ! Notre demande de participer à ladite commission s'est perdue avec le départ du préfet Cadot...

Il y a deux ans la FSU a engagé un combat sur ce dossier en contactant les maires et en proposant au CESR de mettre en place un plan de rénovation lourde du parc immobilier de l'Education, chiffré par notre fédération à 300 millions d'euros. Finalement, l'Etat chiffrait ce plan à 220 millions d'euros, débloquent 10 millions et l'Europe 10 millions sans que ni la Région, ni le Conseil Général ne financent quoi que ce soit. Certes, on sait combien l'Etat est pingre, retors, et qu'il tente de se débarrasser sur les collectivités – et donc les particuliers – de ses engagements. Mais qui accueillait à bras ouverts les Toss en 2003 ? Qui réclamait de mettre la main sur les fonctionnaires et notamment sur tous les personnels de l'Education, affirmant vouloir mettre la main sur toute l'Education, bâtiments, personnels et programme ?

Lors de la bataille pour la reconstruction du lycée Schoelcher, le SNES avait indiqué que la construction d'un lycée de transit serait une solution pérenne permettant de soulager d'autres établissements dont la reconstruction devait déjà être à l'ordre du jour. Il suffit de voir l'état des lycées environnants pour se rendre compte que cette proposition reste d'actualité. Plus récemment, le SNES et la FSU Martinique ont lancé une campagne sur la sécurité après l'affaire de l'acide picrique pour montrer que ce n'était que l'arbre qui cachait la forêt. Nous avons indiqué au rectorat que nous invitons les personnels du collège de Rivière Salée à exercer leur droit de retrait du fait de salles occupées en dehors des impératifs de sécurité (sur occupation par rapport au nombre d'ouvertures, et salles spécialisées de physique et de chimie occupées par d'autres professeurs que ceux de la discipline), sans compter les salles atteintes par le cyclone et que la commission de sécurité a fini par condamner.

Mais la consigne était de continuer à marche forcée. Il ne faut pas fermer le moindre établissement, il faut que les cours continuent malgré des conditions inacceptables de fonctionnement. On entasse donc des élèves des écoles dans les collèges qui tiennent encore debout, au mépris des capacités réelles d'accueil de ces établissements. Pourvu de l'on puisse faire croire que l'Education fonctionne !

Et pourtant, de partout les signaux se mettent au rouge. Nous ne comptons plus les établissements qui nous font remonter les difficultés qui sont les leurs après le séisme du 29 novembre sans qu'aucune mesure n'ait été prise ni pour permettre aux collègues de se refaire, ou pour traiter l'angoisse grandissante à chaque nouvelle secousse chez les élèves. Plus grave, comment croire que l'examen à l'œil nu des bâtiments ne soit autre chose qu'un moyen de distinguer les établissements qui s'effondrent déjà sur

eux-mêmes ? Qu'une fissure majeure fende en deux un pilier de salle à Frantz Fanon après la secousse du 5 décembre témoigne d'une fragilité acquise des bâtiments du lycée. Que dire aussi de l'état de délabrement des lycées professionnels dénoncé depuis un an par la FSU et son syndicat le Snuep ? Que dire enfin de l'état d'impréparation des personnes face à un séisme grave ? Aucun PPPMS<sup>1</sup> depuis au moins un an. Aucune véritable formation des personnels à une situation de cataclysme majeur et à la panique qui peut surgir d'un moment à l'autre.

Face à ces carences graves, il nous faut bien prendre en charge nous-mêmes le problème : dans chaque établissement, il faut réclamer la réunion et la visite de la commission d'hygiène et de sécurité, il faut vérifier la qualité des visites d'experts tout comme il faut vérifier les diagnostics réalisés. Enfin il importe que les S1 s'activent pour vérifier toutes les consignes de sécurité en place et leur bien-fondé. A l'intérieur du bulletin nous donnerons le détail de ce qu'il faut vérifier, question d'abord de bon sens et d'adaptation aux situations des établissements.

D'une manière générale, cette situation de délabrement que beaucoup ont ressentie dans l'Education n'est pas un bon pronostic pour l'avenir de nos métiers : on perçoit trop nettement que le saignement opéré sur tous les budgets de l'Education sonne la fin de la Fonction publique qui n'en peut mais.

**Yvon JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

## CA du 14 décembre 2007 : compte rendu

### I. Fonctionnement interne

Syndicalisation. Bilan stable par rapport à l'année dernière.

Problème du local : la cité Bon Air devant être rasée, il faut constituer un fond de réserve pour l'opération de vente et de rachat du local du fait de la démolition des bâtiments. Le principe retenu est la mise en place d'une sur cotisation de 2,5% sur deux ans (2008 et 2009)<sup>2</sup> qui, s'appliquant sur une part diminuée de la cotisation, sera tout compte fait en réalité de moins de 5%.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> **PPMS**. Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs. **Bulletin officiel de l'Education Nationale**, Hors Série n°3 du 30 mai 2002

<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs3/default.htm>

<sup>2</sup> Cette sur cotisation sera évidemment prise en compte dans le montant à déduire fiscalement.

<sup>3</sup> La Guadeloupe a par exemple une sur cotisation de 3,5 % depuis cette année, qui alimente directement la trésorerie du S3. La Réunion, elle, dispose depuis belle lurette d'une sur cotisation de 40%. Pour le S3 Martinique cette sur cotisation de 2,5% en 2008 et 2009 reste provisoire parce que liée à la conjoncture de la démolition de notre local et à la nécessité de nous reloger.

Conséquence de cet investissement prévisionnel : ouverture d'un compte d'épargne et économie sur la plupart des dépenses d'investissement et de fonctionnement sans pour autant rogner sur l'action. Présentation par le trésorier de son budget prévisionnel.

Votes sur 25 présents :

- ▶ Principe d'une sur cotisation : unanimité
- ▶ Ouverture d'un compte d'épargne : unanimité
- ▶ Budget prévisionnel : unanimité moins une abstention.

Sont évoqués :

- la participation aux frais de fonctionnement des autres syndicats de la FSU  
- la surface du nouveau local qu'un principe de réalité nous obligera sans doute à prendre d'une taille plus modeste que celle du nôtre actuel. Le problème sera évoqué le moment venu et sans doute pourrions-nous jouer sur la distribution intérieure des locaux. L'idéal étant de pouvoir disposer de locaux suffisants pour notre fonctionnement et d'une salle de réunion nous évitant de louer des salles à l'extérieur comme nous y sommes obligés actuellement.

## II. Bilan du premier trimestre

**Pour les S1, incluant les conséquences de Dean et du séisme.**

- ▶ Tour de table sur la situation des établissements représentés par leur S1
- ▶ Il ressort globalement une situation assez effarante concernant l'impréparation face à un séisme, et plus encore face à un éventuel tsunami.
- ▶ Quel crédit ajouter aux « visites » de sécurité instaurées après le premier séisme puis sa réplique lorsqu'on s'aperçoit que les faits démentent les propos lénifiants.
- ▶ Inacceptable aussi le discours tant du Rectorat que de la Région visant à tenter de rejeter la faute d'absence de formation sur les personnels.
- ▶ Il faut rajouter la désorganisation qui résulte de l'hébergement forcé d'autres établissements dans des collèges déjà en difficulté tant par le comportement des élèves que par la surpopulation. Vouloir instaurer des créneaux horaires le matin pour un établissement, l'après midi pour un autre, est proprement inacceptable pour les conditions de travail des élèves et des personnels, les difficultés engendrées pour les parents et surtout pour l'abandon de nombreuses disciplines. On en arrive, avant l'heure au socle commun basique !

## Pour le bureau et perspectives d'action

Un point est fait des nombreuses actions: stage jeune militant<sup>4</sup>, grèves du 18 septembre et du 20 novembre,

<sup>4</sup> Intitulé ou déroulé du stage à modifier : du fait des informations toujours pertinentes il concerne en fait aussi les secrétaires de S1.

pétitions et grève des contrats aidés, pétition des non titulaires, mouvement des AVSI.

Un autre point sur les perspectives d'action ( blocage des établissements en janvier 08, grève des AVSI, mouvement des Assistants d'Education), mouvement des personnels titulaires de l'Education suite aux projets du gouvernement (diminution drastique des horaires élèves en lycée, augmentation des horaires d'enseignement pour les professeurs certifiés et agrégés, bivalence, annualisation des heures, basculement des Copsy, des Assistantes Sociales, des Infirmières aux collectivités, tout comme les Plp)

Face aux menaces particulièrement agressives du gouvernement, le Snes Martinique est prêt à la lutte et appelle les S1 à se mobiliser.

## II. Texte présenté à la Ca par le secrétariat.

Après amendements de l'ensemble de la CA, le texte<sup>5</sup> est adopté par 13 voix pour, 2 abstention du courant Smudo sur 15 présents.

## III. Calendrier stages

- ▶ **Education prioritaire** dernière semaine de janvier
- ▶ **Non titulaires** avant dernière semaine de janvier
- ▶ **stages FSU** Avril

## IV. Champs d'exploration du syndicat

- ▶ La sécurité
- ▶ Le handicap et sa gestion en Martinique
- ▶ L'informatique, l'informatisation des EPLE
- ▶ La montée de la violence en ce début d'année dans les établissements scolaires.

## V. Expression au nom du SNES Martinique

La représentante de la liste SMUDO demande une rectification sur le courrier paru dans le bulletin et adressé à la presse : Thierry Montanus n'est plus membre du bureau. Dont acte. Il est en réalité habilité à s'exprimer au nom du Snes en temps que représentant des CPE. Par contre le courant minoritaire, qui n'est pas en charge de la gestion du SNES, ne peut pas être habilité – sauf cas particulier – à s'exprimer au nom de la majorité du syndicat. Chaque secrétaire d'un S1 est évidemment habilité à s'exprimer dans son S1 dès lors qu'il n'exprime pas des positions personnelles qui seraient en désaccord avec la politique générale du Snes validée par la CA. L'expression des tendances se fait par leur propre canal, les listes étant généralement invitées à développer critiques et analyses au moment des élections dans un bulletin spécial du S3.

Fin de la CA à 16h30

**Fait le 15 décembre 2007**  
**Le secrétaire académique**  
**Yvon Joseph-Henri**

<sup>5</sup> Voir ci-dessous dans le bulletin. Texte adressé par circulaire à l'ensemble des S1

## DECLARATION DU SNES MARTINIQUE

La Commission administrative du SNES MARTINIQUE réunie ce vendredi 14 décembre s'élève avec vigueur contre la politique scolaire menée en Martinique particulièrement depuis le récent séisme et ses répliques.

Nous condamnons en effet fermement le bricolage en cours en matière d'hébergement scolaire. L'hébergement de certains établissements par d'autres est une source de désorganisation, qui témoigne du peu d'importance accordé à la véritable réussite des élèves. Il est en effet inacceptable – alors que l'installation de bâtiments préfabriqués résoudrait le problème – de nuire au fonctionnement d'un établissement en l'obligeant à accueillir les élèves d'un autre en supprimant des enseignements et en imposant aux élèves et aux personnels des horaires comme ceux du collège de Sainte Luce (7h-12h pour les élèves du collège, 13h-18h pour ceux du collège Gérard Café hébergé par Sainte Luce) ? Une telle pratique des hébergements, déjà mise en oeuvre pour Dean n'est pas à la hauteur des ambitions éducatives affichées par les uns et les autres pour la Martinique.

La gestion du séisme et les propos lénifiants ne rassurent ni les personnels ni les élèves quand des fissures importantes apparaissent et que la confiance est largement entamée. Seule une véritable inspection de l'ensemble du parc immobilier des établissements scolaires de l'académie aux rapports facilement accessibles à tous, et précisant clairement l'auteur de l'inspection, sa qualité, les moyens mis en oeuvre pour le diagnostic et l'état réel constaté ainsi que le niveau de séisme à partir duquel la sécurité des personnes ne serait plus assurée pourrait lever la suspicion des élèves, et des personnels. Et encore faudra-t-il expliquer ce vide béant en matière de prise en charge humaine du séisme et de ses conséquences psychologiques.

De plus, la volonté marquée de forcer les établissements à fonctionner à tout prix, de rappeler les personnels sur le terrain pour des tâches d'expertises qui ne sont pas les leurs, ne peut apparaître que cynique ; à moins qu'il ne s'agisse d'une tentative de faire croire à la maîtrise d'une situation dont tout démontre qu'elle échappe à nos responsables politiques et administratifs.

Quoi qu'il en soit, nous touchons aussi du doigt la politique de désengagement de l'Etat en matière d'Education publique. Les annonces d'optimisation des moyens humains et matériels, la politique de précarisation à outrance, l'abandon de secteurs de plus en plus larges – menaces sur la formation professionnelle, sur l'orientation, privatisation rampante de l'Education – , tout concourt, sous couvert d'amélioration du système, à le réduire sur l'autel de l'ultra libéralisme.

Pour ces raisons et compte tenu des projets du ministère, la commission administrative du SNES Martinique appelle les personnels à s'opposer à toute nouvelle tentative de dégradation de leur situation.

## CONTRATS AIDES

Depuis Décembre 2006, la FSU travaille à la prise en charge des contrats aidés :

- ▶ Reconnaissance par les différentes instances du droit au respect et à la dignité des personnels
- ▶ Revendication de la reconnaissance des droits de ces personnels (prime à l'emploi, classification en demandeurs d'emploi de classe 5, versement d'allocations spécifiques, formations correspondant aux besoins de ces personnels en fonction de leurs projets professionnels, horaires de travail, pause de midi, pause pour 6 h ou plus de travail continue)
- ▶ Demande de prise en compte de formations par les collectivités locales
- ▶ Renouvellement de ces contrats selon les promesses faites à la signature pour une nouvelle année
- ▶ Demande de pérennisation des emplois sous forme de CDI et mise en place de validation des acquis, et de diplômes universitaires

La FSU Martinique a porté les revendications des personnels sous contrats aidés en faisant reconnaître leur nécessité dans les emplois occupés pour la bonne marche des établissements scolaires, les mairies ou les collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, Mairies...).

La FSU Martinique a saisi la FSU Nationale pour soutenir et amplifier nos revendications tout en construisant un vaste mouvement inter Dom.

Après une grève durant l'année scolaire 2006-2007, deux autres au premier trimestre de l'année scolaire 2007-2008, des audiences chez le recteur, la remise d'une pétition de près de 2500 signatures, la FSU Martinique demande à toute la Martinique, à travers les élus régionaux, départementaux, les maires, de soutenir les revendications des personnels sous contrat aidé dont on ne renouvelle pas les contrats depuis le mois de juin 2007.

C'est à la demande de la FSU Martinique que l'assemblée plénière du Conseil Général a voté une motion réclamant le renouvellement des contrats aidés de l'Education. Cette même motion indique que le Conseil Général a déjà provisionné les sommes nécessaires à ce renouvellement pour la part qui revient à cette collectivité.

Il faut pourtant aller plus loin ! Dans l'immédiat, nous réclamons le renouvellement pour un an au moins de tous les contrats aidés :

- ▶ ceux qui ont été remerciés depuis juin, et bientôt en janvier,
- ▶ ceux des collectivités locales comme ceux de l'Education

Et, au-delà, la pérennisation de leurs emplois.

Nous nous battons pour le droit à l'emploi de ces personnes, pour un salaire décent et des perspectives de carrière. D'ores et déjà, si ces revendications ne sont pas entendues, nous pouvons annoncer à toutes les autorités que :

- ▶ Le mois de janvier sera un mois chaud !
- ▶ Les prochaines élections de mars seront chaudes

Ensembles, FSU et Contrats aidés, nous pouvons gagner si nous restons unis !

### **Motion relative à l'expiration de nombreux contrats aidés à la Martinique**

Les élus du Conseil général réunis en séance plénière le jeudi 13 décembre 2007

Considérant la grave situation économique et sociale que connaît la Martinique et notamment un fort taux de chômage de nouveau en hausse depuis plus de deux ans,

Considérant la situation précaire de plusieurs centaines de personnels employés sous contrats aidés, laquelle se trouvera aggravée du fait de l'expiration de ces contrats à la fin du mois de janvier 2008,

Considérant l'importance et la nécessité du travail accompli par ces personnels, et reconnues au sein des établissements scolaires,

Soulignent le fait que la suppression des contrats concernés comporterait un risque pour la cohésion sociale notamment dans les DOM,

Rappellent que le Conseil général a déjà pris les mesures adéquates pour assumer sa part dans le financement des salaires de ces agents si leur contrat est prolongé ou renouvelé.

Demandent au Gouvernement de mettre en place les moyens notamment financiers, nécessaires à la pérennisation des emplois concernés dont la suppression serait fortement préjudiciable au développement social et économique de la Martinique.

Demandent en outre au Gouvernement d'assumer pleinement ses responsabilités pour ce qui concerne les emplois aidés exerçant dans les établissements scolaires.

## **SECURITE SUITE**

Bidons ! Vous avez dit bidons ? C'est du bidon.

Pour des raisons écologiques légitimes et justifiées l'état a décidé de mettre en place une procédure de stockage puis d'élimination des produits nocifs à l'environnement qui sont utilisés dans les établissements scolaires. Quand est-il à ce jour ?

Loin d'apporter une solution simple à un problème certes délicat mais peu complexe, l'état complique les choses en y ajoutant des problèmes supplémentaires. Voici en quelques mots le mode opératoire choisit. Premièrement, c'est l'état qui par le biais du rectorat fournit les bidons pour la récupération ; deuxièmement, c'est l'autorité de tutelle (région pour les lycées, département pour les collèges) qui doit choisir l'entreprise agréée pour procéder à l'élimination des produits ; troisièmement, c'est l'établissement qui paie pour l'élimination.

En termes de casse tête chinois on ne peut rêver mieux.

Pire, certains établissements ont reçu les bidons de stockage, alors qu'à ce jour aucune entreprise n'a eu le marché. (Ont-elles été seulement sollicitées ?). Attention !

Il ne faut surtout pas utiliser les bidons. Car, si les produits ne sont pas enlevés rapidement pour élimination c'est le stockage qui devient dangereux. Alors, que faire dans ces conditions ? Et bien, nous continuons à rejeter dans la nature, via les lavabos, tous ces produits dangereux pour l'environnement (acides, bases, solutions chimiques, ions, résidus de métaux lourds ...), tout en espérant, qu'un jour viendra où une entreprise agréée pourra les éliminer pour nous, sans les rejeter au tout à l'égout ou dans une rivière.

Aux dernières nouvelles le rectorat voudrait reprendre à son compte ces histoires de bidons. C'est-à-dire lancer un appel d'offre pour tous les collèges et lycées, mais chacun se débrouille pour payer (Si vous vous en sortez c'est très bien, moi pas. Comment lancer un appel d'offre si on n'est pas le payeur ?). De son côté la Région a pris cette histoire à bras le corps en anticipant les dépenses supplémentaires dues par cet enlèvement, elle fait passer son budget environnement de plus de 11 millions à plus de 7 millions (Là encore j'avoue être en peu perdu). Quant au Département, c'est le silence radio. Alors on attend. Et, si les choses évoluent, nous vous tiendrons informés.

En fin de compte nous voyons bien que cette histoire de bidons, au rythme ou elle va, c'est vraiment du bidon.

**Thierry RENARD**  
**Professeur de physique appliquée.**

## TREMBLEMENT DE TERRE

On l'a échappé belle.

« Prévenu » du séisme du jeudi 29 novembre par celui de la veille la plupart des martiniquais ont bien réagi. Toutefois nous nous devons d'insister sur le volet prévention. Le SNES Martinique par ses nombreuses interventions a contraint le rectorat à s'occuper d'urgence de l'acide picrique. Je laisse à votre imagination le soin d'imaginer l'état dans lequel auraient été les élèves, les personnels et les bâtiments si ce produit très instable et hautement explosif s'était trouvé encore à l'intérieur des établissements scolaires lors du tremblement de terre du jeudi 29 novembre 2007.

La prévention coûte toujours moins chère (surtout en vie humaine) que la réparation.

**Thierry RENARD**

**Professeur de physique appliquée.**

## NON TITULAIRES ENSEIGNANTS

La situation des non titulaires de l'académie est cette année, une fois encore, particulièrement difficile. De nombreux collègues n'ont obtenu que très peu d'heures de cours, sont souvent vacataires, voire chômeurs...

Deux réunions d'informations ont été organisées au siège du SNES, l'une en octobre –lors de laquelle il s'était agi de faire le point sur la rentrée--, et l'autre le 14 novembre, qui avait pour but d'organiser une action spécifique au secteur.

La décision a été prise de commencer par envoyer une pétition dans les établissements scolaires, de la faire signer par le plus grand nombre possible, puis de demander une audience à la rectrice afin de lui remettre officiellement les pétitions.

Dans le texte de la pétition, le SNES exigeait :

- le réemploi systématique des (contractuels et vacataires) non titulaires sur le modèle de ce qui avait été fait pour les MA
- un nouveau plan de titularisation, avec la réorganisation des concours réservés, des examens professionnels, etc.
- Un salaire de formation qui permettrait aux non titulaires d'exercer à mi-temps tout en préparant leur concours
- et une formation de qualité pour tous.

Cette pétition est partie dans les établissements le vendredi 16 octobre, et devait revenir avec les signatures au plus tard le 14 novembre, afin d'être remise à la rectrice le 20 novembre.

Finalement, cette date du 14 novembre a été repoussée au 20 novembre (à cause de la grève des fonctionnaires), puis au 27 en raison du calendrier de la rectrice.

(Les pétitions ne revenant pas assez rapidement, une relance téléphonique des S1 a été faite le mardi 13 novembre.)

Nous avons donc rencontré la Rectrice le mardi 27 novembre, accompagnés de cinq non titulaires, qui en ont profité pour faire remonter leurs difficultés :

- problèmes voire absences de nominations
- problèmes de paiement
- difficultés à faire des projets, vu les réductions de postes offerts aux concours
- problèmes de formation aux concours
- et sentiment que le rectorat ne les employait pas à l'approche de leur 6<sup>ème</sup> année d'ancienneté, qui leur permettrait de bénéficier d'un CDI.

La Rectrice a tenté de les rassurer, tout en admettant que l'organisation des concours réservés et examens professionnels ne semblait pas à l'ordre du jour du gouvernement, et en annonçant la venue d'un certain nombre d'Inspecteurs Généraux, présidents de jurys de CAPES qui informeraient les non titulaires quant aux concours.

Pour la mise en place des CDI, nous avons obtenu l'organisation d'une réunion d'information avec les autorités rectorales.

La suite de l'action sera décidée lors d'une prochaine réunion qui aura lieu, selon le souhait des non titulaires présents le jour de l'audience, dans le courant du mois de janvier.

**IL EST ENCORE TEMPS DE NOUS RENVOYER LES PETITIONS AU SIEGE DU SNES.**

Elles seront transmises à la Rectrice.

**Valérie VERTALE-LORIOT**

**Secrétaire Adjointe du SNES Martinique**

## VIE SCOLAIRE

**Vendredi 6 juillet 2007 : 3<sup>ème</sup> EDITION DU DÎNER-DEBAT DES CPE  
« LE STRESS PROFESSIONNEL »**

La 3<sup>ème</sup> édition du dîner-débat des **Conseillers Principaux d'Éducation (CPE)** a eu lieu, cette année, au restaurant l'Aquarium de Ducos le **vendredi 6 juillet 2007**, de 19h à 22h. Le thème choisi pour cette occasion était « **le stress professionnel** ». Les CPE et leurs invités, des enseignants pour la plupart, (39 participants au total), ont pu échanger et débattre sur ce thème ô combien d'actualité.

### **Le CPE face au stress : réalités du terrain**

Le CPE n'est pas épargné par ce phénomène complexe et multiforme qui sévit aussi bien dans le public que dans le privé, tant dans les entreprises, les hôpitaux que dans les établissements scolaires. L'Éducation Nationale est devenue une sorte de locomotive, une « entreprise » qu'il convient de faire fonctionner avec de moins en moins de personnels et de moyens matériels, par conséquent à moindre coût. Comme dans l'entreprise, la « rentabilité », le « mérite », la « productivité » semblent désormais des

objectifs phares. Les conditions et relations de travail se dégradent, les exigences quantitatives et qualitatives se développent, au détriment de la santé physique et mentale du CPE. Celui-ci a bien souvent la sensation d'être seul au monde pour gérer les tensions des collègues et des élèves. Le CPE travaille dans l'urgence et gère l'imprévu, véritable « Michel Morin » de l'établissement scolaire. Acteur du passé, du présent et du futur, il lui est difficile de prendre du recul.

Une collègue ira jusqu'à dénoncer la non reconnaissance du travail des CPE au sein des établissements scolaires.

### Comment faire face et évacuer le stress professionnel ?

La réponse est à la fois médicale et syndicale. Le sommeil, une bonne hygiène de vie, une activité sportive et culturelle peuvent y contribuer. Le syndicat peut lui aussi être une solution, véritable trait d'union entre les collègues pour sortir de l'isolement dont ils souffrent. C'est la raison pour laquelle le SNES se bat pour que le CPE soit considéré comme un personnel enseignant et d'éducation, non comme un membre de la petite équipe de direction.

Pour le syndicat, il faut sortir chaque membre des établissements de son isolement. Le lieu privilégié de l'échange est la réunion syndicale. C'est pour cette raison qu'il faut que chacun y participe : ainsi pourra-t-on découvrir que l'isolement est au fond un sentiment partagé par chacun, que le stress est aussi le quotidien des enseignants ou des Conseillers d'Orientation Psychologues. Dans la surchauffe orchestrée par le ministère dans l'Education Nationale pour mieux la désorganiser, il nous faut apprendre à refuser des objectifs irréalistes, pour mieux nous concentrer sur l'essentiel : la réussite des élèves et la défense du service public.

Le SNES remercie chaleureusement : le **Docteur Jeannette NIANG**, médecin du travail, pour sa précieuse collaboration ; **Corinne WILLIAM**, initiatrice et organisatrice du dîner-débat ; ainsi que les collègues et invités présents à cette manifestation. Rendez-vous a été pris pour la 4<sup>ème</sup> édition.

*NB : Genèse des dîners-débats : la circulaire de 1982, 24 ans après ; le CPE et la hiérarchie ; le stress professionnel.*

**Marie-Pierre RENARD**  
**Responsable secteur VIE SCOLAIRE**

## CE QUI NOUS ATTEND !

### Stage « JEUNES MILITANTS » des 6 et 7 novembre 2007

Ce stage a été l'occasion pour les collègues qui y ont assisté de découvrir un peu ce qui nous attend en matière de conditions de travail, de perspectives de luttes et de salaires sur fond de transformation radicale de l'enseignement en lycée. Un des participants en a dégagé l'essentiel : la rédaction s'est contentée de quelques remarques...

### 1 / Salaire

Pour 2008, pas d'augmentation de salaire dans la fonction publique. Le gouvernement considère que l'avancement (votre changement d'échelon) constitue une augmentation de salaire<sup>6</sup>. Point barre.

Donc la demande d'augmentation de la valeur du point d'indice (sur votre feuille de salaire c'est ce qui est multiplié par votre nombre d'indice ou nombre d'heures (en haut à droite)) est vaine.

Rappel : la revalorisation de la valeur du point d'indice est la seule façon d'augmenter nos salaires, elle devrait au moins suivre l'inflation (vers 1,8 %)

Donc rien pour 2007 et rien non plus pour le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat.

Pour 2008, on verra...

### 2) Paysage syndical

Pas d'unité syndicale pour les mobilisations à venir. L'UNSA et la CFDT n'appellent pas à la grève pour décembre.

Mais toujours avoir à l'esprit que cette situation s'est déjà produite dans le passé (89) et le gouvernement a plié, car l'ensemble de la profession était en opposition.

Le rapport de force ne se joue pas dans les « appareils » syndicaux, mais à la base. Et la base c'est nous !

### 3) Train de réformes

Le comité « Pochard » censé travailler à la « revalorisation du métier d'enseignant » travaille en fait à la « transformation du métier d'enseignant. »

Il doit rendre ses conclusions (« livre vert » suivi d'un « livre blanc ») mi janvier.

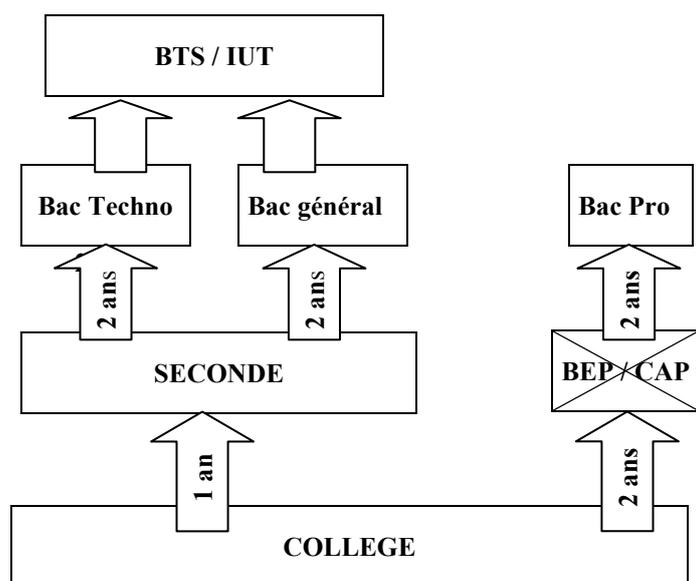
Mais des éléments sont déjà connus : il préconise la bivalence des enseignants. L'évaluation des enseignants uniquement par le chef d'établissement et l'annualisation de nos services<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Nota bene : l'augmentation du point d'indice induit une augmentation générale, que le gouvernement évidemment ne veut pas. Il préfère faire semblant de privilégier le mérite qui lui permet de faire de la poudre aux yeux plutôt que de revaloriser une carrière qui n'a cessé de perdre en pouvoir d'achat et dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est sous-payée. Enfin, ne pas augmenter le point d'indice mais utiliser plutôt les heures supplémentaires revient à éviter d'avoir une retraite augmentée de manière générale pour ceux qui partiraient après de bons et loyaux services.

<sup>7</sup> Pour le S3 du Snes Martinique, cette importance donnée au chef d'établissement, au conseil pédagogique, et autres joyusetés préfigure l'autonomie voire la privatisation des établissements...comme pour les universités avec la réforme en cours. Il s'agit aussi de casser les syndicats dans la mesure où finalement on n'aura plus d'unité de fonctionnement ou de situation, encore moins de statut. Dès lors que les personnels – y compris enseignants – sont recrutés sous contrat (CDI en l'occurrence), il n'y a plus de mutations, ni inter, ni intra. Il n'y a quasiment plus de gestion du personnel au niveau ministériel et rectorat : on fait ainsi des économies de moyens et de personnels.

#### 4) Transformation du système scolaire

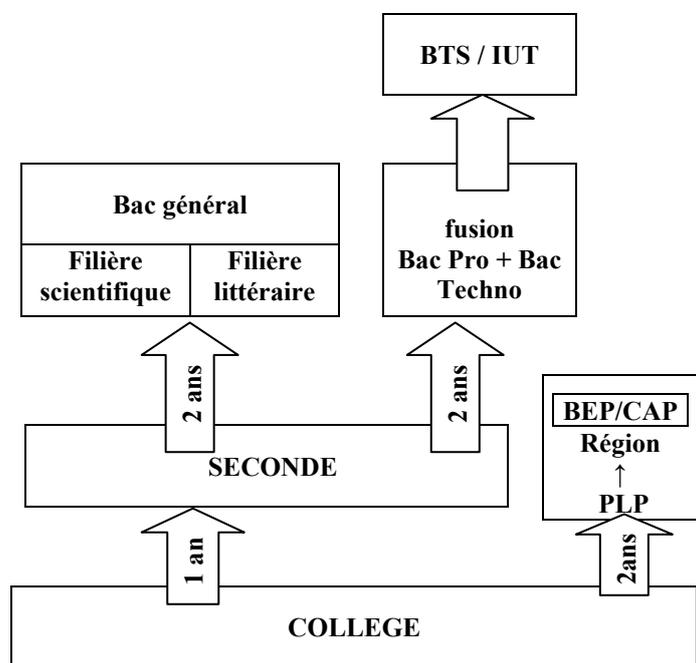
Elimination du passage par le BEP / CAP pour accéder au bac pro en 4 ans. Dorénavant passage collège Bac pro en 3ans



#### Complément du S3 Martinique :

*Il semble quasiment sûr que les Conseillers d'Orientation Psychologues glissent à la Région, ainsi que les Assistantes Sociales voire les Infirmières.*

#### Nouveau schéma rentrée 2009/2010 ?



#### Conséquences :

Les élèves de BEP / CAP ne peuvent plus accéder au bac pro. Ils suivront une formation professionnelle d'insertion qui relève de la Région : c'est de cette dernière que relèveront désormais les PLP. (Professeurs des lycées professionnels)

Le niveau du bac techno est abaissé et celui du bac pro relevé. Les élèves doivent faire en 3 ans ce qu'ils faisaient en 4 ans. Ceux qui – nombreux - ne pourront pas suivre auront une passerelle en Première pour se diriger vers des BEP...

Mais le niveau d'accès en IUT/ BTS reste le même, et il ne baissera pas, ce qui pose un problème pour les élèves.

Au niveau du lycée général :

Plus que deux filières (économie) ou bien un bac par U.V, les deux pistes sont explorées.

Le futur système évince un bon nombre d'élèves : ceux qui après le BEP poursuivait vers un bac pro, voire un BTS. Pas de deuxième chance possible : à 14 ans leur avenir est joué.

#### 5) Le point sur l'annualisation des services

La logique est purement technocrate :

Nous devons 36 x 18 h.

Or nous ne faisons que 34 x 18 h car il y a les semaines d'examen de correction etc...

Avec l'annualisation, nous irons en surveillance et en correction, journées banalisées, etc... Mais les heures de cours que nous devons faire nous les devons puisque nous serons tenus à un volume total d'heures.

De plus cela permet une gestion au pied levé des personnels (remplacements et bivalences)

Ainsi, selon les besoins, nous pourrions cumuler sans limite les heures de cours sur une semaine.

#### 6) Transformation des services (modification du décret de 1950)

Modification des heures supplémentaires obligatoires

Pour les certifiés : 3 heures sup. obligatoires.

Pour le agrégés ; 6 heures sup. obligatoires.

Donc tous à 21 heures !

Comment le gouvernement va-t-il faire passer la pilule ?

En douce :

Dans un premier temps, peu de monde sera concerné (donc pas de réactions) mais le décret sera là.

Puis, au fur et à mesure des suppressions de postes, on nous imposera ces heures sup. mais alors, il sera trop tard pour protester.

Ensuite, ce seront des heures défiscalisées (alléchant au premier regard) mais : ces heures ne sont pas prises en compte dans le calcul de nos retraites :

Donc nous allons travailler : 3 h x 36 semaines x 40 ans (pour le moment) soit 4320 h (et encore on ne compte qu'en heures de cours !) sans que cela compte pour notre retraite !

Pourquoi cette logique de la défiscalisation des heures supplémentaires ? Car vous coûtez moins cher :

Si une heure poste coûte 2, 1 € une heure suppl. ne coûte que 1 €!

L'état économise toutes les charges sociales.

## **7) diminution du volume d'heures :**

Il est prévu une diminution de 25 % du volume d'heures de cours au Lycée.

## **8) Evaluation :**

Il est prévu de ne produire plus qu'une seule note ( mise en commun par l'inspecteur et le chef d'établissement) donc plus de distinction note administrative et note pédagogique.

Or vous savez tous que nos inspecteurs ne passent en moyenne que tous les 5 ans.

De fait la note ne sera donc attribuée que par le chef d'établissement.

Je passe sur les dérives évidentes de ce système et sur les compétences (?! ) du chef d'établissement concernant l'évaluation pédagogique.

De plus, il est prévu une élimination du barème ce qui aura pour conséquence encore moins de transparence dans les notations.

## **Conclusion :**

**Ne vous faites aucune illusion :**

Tout ces changements ne visent pas à une amélioration du système éducatif et encore moins de nos métiers.

La seule logique qui les gouverne c'est la suppression de 80 000 postes dans l'éducation nationale en 5 ans. Or ces mesures ne permettent « que » la suppression de 20 000 postes !

Je vous laisse imaginer la suite ...

## **Quelles réponses ?**

Une campagne d'opinion ! C'est très important ! Seul un travail de proximité fera la différence lors des mobilisations à venir. Avec la masse nous gagnerons ; isolés c'est perdu d'avance.

Les modes d'action :

Il y aura des préavis de grève de 24 h mais c'est insuffisant.

Il faut donc compter sur d'autres formes d'actions :

Rétention de notes (pas de bulletins scolaires)

Refus de faire passer les examens blancs.

Et autres moyens d'actions à inventer...

Ces modes d'actions peuvent se réaliser en toute impunité si une masse d'enseignants y adhère.

Aucun chef d'établissement ne se retourne contre l'ensemble de son personnel.

L'unité et la solidarité vont faire la différence.

La formation a aussi porté sur une mise au point de nos statuts (différences avec le contrat), la fonction publique territoriale. L'histoire du système éducatif. L'histoire du syndicalisme.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions sur ces sujets.

Syndicalement vôtre.

**Yann SIMONNET**  
**S1 Collège de Basse-Pointe**  
**Yvon JOSEPH HENRI**

## **Grève le 24 janvier**

### **Communiqué du Comité technique paritaire national**

*Les fédérations FSU, UNSA-Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FNEC-FO, SUD-éducation, constatent que les propositions de dotations de la rentrée 2008 traduisent les insuffisances du budget qu'elles ont dénoncées. La baisse du nombre de postes au concours, les suppressions de postes dans le 2<sup>nd</sup> degré et chez les personnels administratifs, l'insuffisance de création dans les secteurs sociaux et de santé et du 1er degré auront pour conséquences un accroissement des difficultés à faire fonctionner les services, la fragilisation des établissements, une accentuation des inégalités et une réduction de l'offre de formation restructurée comme dans l'enseignement professionnel, l'impossibilité de mettre en place des dispositifs visant la réussite de tous les jeunes.*

*C'est pourquoi les fédérations de l'enseignement exigent un autre budget 2008, intégrant également un plan de résorption de la précarité et une revalorisation des métiers de l'enseignement.*

*Pour ces raisons, les fédérations citées plus haut appellent à une journée de grève et de manifestation le 24 janvier prochain et à participer massivement à la campagne d'opinion organisée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.*

### **Violences.**

Insultes, agressions et menaces à l'encontre d'un membre de l'équipe éducative à Dillon II, agressions diverses à Bellevue, blessure gravissime contre un élève au Saint Esprit...la liste tend à s'allonger de plus en plus.

Les agressions se succèdent et témoignent d'un malaise réel. Nous ne pouvons laisser les collègues, outre les difficultés liées aux conditions de précarité généralisée et au niveau des élèves, se retrouver en prise avec des élèves agressifs, violents qui les brutalisent ou les injurient. On assiste de surcroît à une nouvelle forme de délinquance scolaire lorsque la classe est complice au moins par sa passivité et que plusieurs élèves filment la scène pour la diffuser sur Internet.

Nous rappelons que le SNES Martinique intervient systématiquement auprès des chefs d'établissement et du rectorat pour revendiquer leur soutien auprès des personnels agressés et des équipes pédagogiques. Encore faut-il que les personnels agressés signalent leur problème au secrétaire de l'établissement ou au S3, qu'ils acceptent de porter plainte et de réclamer la tenue

d'un conseil de discipline pour sanctionner l'élève. L'administration tente souvent de minimiser les phénomènes de violence pour laisser croire que tout va bien dans les établissements scolaires. Notre rôle est au contraire de dire ce qui ne va pas pour obtenir que les choses aillent mieux.

Au-delà de cette position de principe, il importe de réfléchir sur les causes de cette violence qui ne sont pas forcément toutes semblables. Il paraît évident que le manque d'adultes dans nos établissements contribue à faire que les élèves, moins encadrés, se laissent de plus en plus aller à braver l'autorité. Mais en même temps, combien parmi ces élèves ne reproduisent pas des schémas de violences vécus dans leur environnement familial ? Autre cause possible, l'échec scolaire. Nous savons bien en effet qu'un élève en échec en classe tentera de revaloriser son image en se faisant passer pour le caïd ; sans compter qu'un élève en échec est un enfant en souffrance et cette souffrance peut éclater à tout moment dès lors que cet enfant se sent définitivement pris au piège. Or, quel encadrement pour ces élèves ? De quels signalements bénéficie-t-il ? De quelle prise en charge ?

Il nous faut donc syndicalement, chaque fois, sur le terrain, nous emparer de ces sujets, de ces problèmes pour les dénoncer que les sources soit sociales ou issues du système éducatif et de son laxisme pour raison d'économies budgétaires. Se taire consiste en fin de compte à cautionner la politique d'étouffement de l'école et celle d'une société délibérément inégalitaire par choix idéologique.

### **Contractuels**

Certains de nos collègues contractuels nous ont appelé lorsqu'ils ont découvert leurs contrats. Malgré les indications données à l'embauche sur un service à compter de telle date (telles qu'elles figurent sur les PV d'installation), certains ont eu la mauvaise surprise de constater que leur contrat s'interrompait avant la période la plus proche de petites vacances (Noël par exemple) pour reprendre après jusqu'à la fin du remplacement.

Ce type de procédé nous paraît inacceptable et nous le dénonçons comme tel. C'est – pour des économies de bout de ficelle – renforcer nos collègues dans l'idée qu'ils sont un peu plus méprisés. C'est aussi rogner sur un salaire de misère du fait du peu d'heures bien souvent distribuées avalées par l'essence, le temps des trajets et l'entretien du véhicule.

### **Assistants d'Education AVSI**

Les Assistants d'Education sont mécontents. Outre le sentiment de servir de mouchoirs jetables, ils dénoncent,

pour les AVSI<sup>8</sup> l'absence de formation pour faire face aux handicaps des enfants dont ils s'occupent ainsi que l'absence de perspective de carrière. Ils ont clairement le sentiment – comme ils l'ont dit au recteur lors d'une audience spécialement demandée par le SNES et la FSU – d'être simplement utilisés.

Le rectorat propose la mise en place avec l'Université de Diplômes universitaires (DU) pour leur permettre une reconnaissance, puisqu'il semble acquis qu'il ne soit pas prévu de pérenniser leurs emplois dans la fonction publique de l'Education. Las ! Nos jeunes collègues ont quasiment tous un niveau plus élevé de diplômes que ce qu'on leur propose.

Au-delà de cette affaire que les AVSI suivent de très près puisqu'ils envisagent une mobilisation en janvier si rien de satisfaisant ne leur est proposé, c'est toute la paralysie de l'Education nationale en Martinique qui nous interpelle. Alors que le ministère multiplie les nouveautés en matière d'enseignement, jamais autant l'Education nationale n'était apparue aussi incapable de former : un comble qu'on sentait venir ! Le SNES Martinique dénonce la paralysie actuel du système éducatif qui n'est plus en mesure de former véritablement nos jeunes. Certes certains secteurs peuvent être améliorés mais on s'aperçoit qu'il n'y a plus guère de marge de manœuvre pour des secteurs qui méritent réellement un effort tant en matière financière, qu'en imagination et en compétence. Nous avons, à plusieurs reprises, au sein de la FSU sollicité la Région pour prendre en charge des formations diplômantes et qui débouchent sur une professionnalisation mais cette dernière nous a répondu par la voix du président de la commission éducation qu'elle s'occupait de ses employés<sup>9</sup>. Autant dire que nous avons du mal – service public – à imaginer qu'on puisse restreindre une formation à un seul public. Le SNES est pour une formation au niveau le plus exigeant, diffusée au public le plus large : voire lorsque ce public est demandeur. Alors que le gouvernement met en avant le droit et la nécessité d'une formation tout au long de sa vie, on peut s'interroger sur ce qu'il en est sur le terrain en Martinique.

### **Conseils d'administration**

Un certain nombre de chefs d'établissement tentent de museler nos représentants syndicaux pour une simple et bonne raison. Le syndicat est un empêcheur de tourner

---

<sup>8</sup> AVSI : Assistant Vie Scolaire Individuel. Il s'agit de nos jeunes collègues en charge d'élèves handicapés.

<sup>9</sup> Le Président de la Région a semblé toutefois avoir une vision différente lors de l'audience qu'il a accordée à la FSU à la suite de la grève des contrats aidés et de leur manifestation à la Région. Il a indiqué qu'il était prêt à les former. Reste à voir quand et pour quelle niveau.

en rond et d'empêcher ces chefs d'établissement d'agir selon le fait d'un prince qui méconnaît les textes et se comporte en tyran autoritaire. Plus grave, en entravant le bon vouloir de ces individus, le syndicat compromet leurs carrières, ce qui est proprement intolérable.

Il n'est donc pas étonnant que les chefs d'établissement de cette catégorie préfèrent une cour choisie pour un conseil pédagogique en accord total avec eux, plutôt qu'un conseil d'administration d'élus du personnel qui ne doivent rien au chef d'établissement et qui ne lui doivent surtout pas obéissance.

C'est embêtant pour un chef d'établissement... Aussi a-t-il tendance à mentir, à nier et surtout à pratiquer des comptes rendus de CA qui sont inexacts. On retrouve des dérives aussi dans les refus de certains chefs d'établissement de communiquer la dotation horaire du rectorat et la ventilation qu'ils comptent en faire en matière de suppressions d'heures et de classes. Devant ces carences le rectorat se retranche derrière les textes précisant les obligations du chef d'établissement s'étonnant de l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons de faire appliquer les textes. Il importe donc de faire systématiquement un compte-rendu syndical et de le diffuser auprès des collègues. En cas de désaccord avec le compte-rendu officiel du chef d'établissement, envoyer ce compte rendu ou les remarques de désaccord au rectorat en le faisant signer par l'ensemble des élus du SNES au CA et si possible en élargissant aux élus du personnel, aux parents d'élèves et aux élèves. Bien entendu dès que le S3 est informé de cette situation, il intervient directement auprès du recteur. On peut aussi saisir le tribunal administratif.

### **Journée de solidarité**

Certains chefs d'établissement font une journée de solidarité sous la forme de deux demi-journées. Faut-il rappeler que c'est illégal. En particulier un collègue qui ferait grève une des deux demi-journées ne pourrait évidemment pas être ponctionné !

En même temps, on constate que la tendance cette année après les couacs de l'année dernière est de tenter d'installer cette journée de solidarité au début des vacances de carnaval ou de Pâques. Dans plusieurs établissements, comme au lycée Schoelcher, les propositions du chef d'établissement ont été rejetées à chaque vote. Les parents d'élèves ont indiqué qu'ils ne voyaient de raison d'obliger les professeurs à venir faire une journée de travail supplémentaire en dehors des élèves.

En définitive, en cas de refus du CA de se prononcer pour un jour particulier, la décision incombe au chef d'établissement. Dans une telle situation, le compte rendu du CA envoyé officiellement au recteur permet à ce dernier de mesurer les résistances dans les

établissements. C'est la raison pour laquelle l'enjeu est important dans les batailles que nous menons pour la préservation de nos statuts et de nos métiers.

### **CDI de Saldès**

Le secrétaire académique du SNES Martinique, saisi par la section du SNES du Collège Saldès de Sainte Marie, a écrit au recteur pour s'émouvoir des conditions de travail du personnel et des élèves au CDI du collège. En effet, la chaleur et le bruit rendent difficile tout travail dans les locaux de la documentation. Nous avons aussi écrit au chef d'établissement pour demander un rendez-vous afin de nous rendre compte directement de la situation. La proposition du secrétaire du Snes Martinique ne convenant pas, le chef d'établissement a proposé un second rendez-vous impossible à honorer du fait d'un emploi du temps chargé du S3 à l'heure proposée. Depuis on attend...des bruits courent selon lesquels il serait déconseillé aux uns et aux autres d'avoir recours au syndicat puisque le Conseil général s'est engagé à faire le nécessaire d'ici la mi-janvier. Nous attendons donc...

### **Langues vivantes**

Le ministère a prévu des groupes allégés en lycée, particulièrement en classes Terminales, quelle que soient les filières. Pour autant de nombreux lycées n'appliquent pas cette recommandation. On se doute pourquoi : multiplication d'heures, de salles dans un emploi du temps qui du coup se complique. Il serait bon que les S1 fassent un bref bilan de la situation dans chaque lycée en essayant d'indiquer les raisons « officielles » de leur chef d'établissement si les classes restent surchargées. Par les temps qui courent, et compte tenu de la charge de travail des collègues, il ne faudrait pas renoncer à faire appliquer des mesures qui permettent un meilleur travail avec les élèves !

### **Vaisselle au lycée de la Jetée du François**

Nos amis contrats aidés du François se sont plaints d'avoir trouvé la vaisselle de leur journée de grève qui les attendait bien sagement à leur retour. Et on dira qu'ils sont inutiles ? Ceci étant, une grève est une grève, et un service non fait reste un service non fait...Encore une brimade que le SDU-CLIAS, leur syndicat au sein de la FSU va dénoncer !

### **Débrayage contrats aidés de Paul Symphor**

La FSU, et donc pour leur part le SNES, le SDU-CLIAS, le SNUEP ont appelé les personnels sous contrat aidé à faire grève le mardi 4. La mobilisation a été excellente malgré le bruit qui a couru aussitôt que le rectorat demandait à tous les chefs d'établissement de faire remonter le nombre de grévistes. Nous avons expliqué à nos collègues que le pendant d'une grève même légitime

est le prélèvement sur salaire. Evidemment, lorsque les salaires sont au maximum de 700 euros, la ponction est douloureuse. Cela n'a pourtant pas découragé les personnels du collège Paul Symphor de réitérer la grève le lendemain pour protester contre le non renouvellement du contrat de 3 d'entre eux le surlendemain, le jeudi 6 décembre. Dès 7 h le secrétaire académique était au collège, accompagnant les contrats aidés en grève à la salle des professeurs pour expliquer les revendications de cette catégorie de personnels. Aussitôt les collègues enseignants décidait de débrayer dans un premier temps puis nous faisait savoir ensuite qu'ils se mettaient en grève la journée entière pour soutenir leurs personnels sous contrat aidés. Par souci de leurs responsabilités ils décidaient de surveiller à tour de rôle les élèves dans la cour. Le SNES Martinique de son côté informait la presse de la situation et réclamait une réunion avec le chef d'établissement pour clarifier une situation inacceptable : les personnels non renouvelés, en dépit de la législation, ont été en effet avertis du jour au lendemain qu'ils étaient remerciés. Le chef d'établissement a présenté ses excuses au personnel, ce qui ne change rien à la situation de fond mais permet à nos collègues de retrouver leur dignité bafouée.

### Bilan informatique

Quels réseaux sur l'académie dans les établissements ? Quels types de matériels, pour combien d'élèves ? Le SNES Martinique a décidé de batailler sur l'équipement informatique, insuffisant à répondre à un véritable enjeu de formation et de désenclavement. Nous adressons une enquête aux S1 des lycées et des collèges afin de faire un bilan du terrain. Nous ne cessons en effet de dénoncer l'absence de véritable politique académique tant du rectorat que des collectivités locales en la matière. Ce ne sont pas quelques effets d'annonce à l'intention du grand public qui pourraient en effet faire illusion : l'informatique – qui n'est qu'un outil au service d'une pédagogie – demeure sous-employé dans des établissements sous-équipés. Nous avons d'ailleurs demandé une réunion de travail sur ce sujet avec le recteur. Pour proposer des stages syndicaux de formation, nous sommes demandeurs de toutes les bonnes volontés issus de nos établissements. C'est en effet la base qui doit faire pression conjointement à nous pour obtenir dotation et politique informatique dans les établissements. Nos deux représentantes à la commission de langue vivante<sup>10</sup> ont d'ailleurs rappelé au recteur que les salles multimédia, faute d'un véritable animateur aux NTICE sont sous-utilisées, les diverses propositions du SNES à ce sujet étant restées lettre morte faute de véritable volonté et de moyens.

### Conférence de presse du SNES sur l'après-séisme

<sup>10</sup> Mesdames Blamèble et Pierre-Elien professeurs d'Allemand et d'Espagnol

Le SNES Martinique a tenu vendredi 21 décembre une conférence de presse pour dénoncer la situation de nombreux établissements, des personnels et des élèves, du fait des dégâts occasionnés par le séisme (mais aussi comme au clg Georges Elisabeth de Rivière Salée après Dean) et demandé que cesse la désorganisation engendrée par les transferts d'élèves et de personnels dans des établissements d'accueil incapables d'accueillir d'autres établissements. Il est en effet peu acceptable que l'inertie des pouvoirs publics, de l'administration et des collectivités pénalise élèves, professeurs et personnels. Nous n'avons cessé d'alerter les autorités sur le risque encouru par la quasi-totalité des collèges et lycées lors d'un séisme grave. Maintenant que les dégâts ont été occasionnés, nous refusons la double peine ! Le secrétaire du SNES du lycée Frantz Fanon est venu témoigner et protester pour son établissement qui compte plusieurs bâtiments condamnés. Que se passerait-il si un nouveau séisme important devait survenir ? Pour ces raisons et d'autres encore qui ont trait à l'inégalité de traitement des élèves, que nous avons menacé de déposer un préavis de grève pour la mi-janvier si cette situation devait perdurer.

### STAGES DU MOIS DE JANVIER

Ces stages sont réalisés par des spécialistes du National

#### Stage réalisé par Anne Feray

**Mercredi 23 :**

**les réformes annoncées de la fonction publique ; droit syndical** (faire respecter ses droits, saisine du Tribunal administratif, le pénal et le civil) ; **point retraites.**

**Jeudi 24 janvier 08 :**

**non-titulaires** (enseignants : perspectives, droits et obligations, cdi.. ; **assistants d'éducation** (statuts, recrutements, droit et obligations, perspectives...)

#### Stage réalisé par Véronique Para-Ponce

**Jeudi 31 janvier et vendredi 1<sup>er</sup> janvier :**  
**Education prioritaire**



**MEILLEURS  
VOEUX**

**LA SECTION ACADEMIQUE DU  
SNES MARTINIQUE  
VOUS SOUHAITE  
UNE BONNE ANNEE 2008**

